Publié le

ID: 074-257400135-20231115-D2023_054-DE



N° 2023 - 054

République française - Département de la Haute-Savoie

Syndicat Intercommunal de Flaine EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2023

Objet: Demande de subventions au titre de la DETR 2024

Aménagements cœur de station – aire de jeux patinoire

L'an deux mille vingt-trois,

Le 15 Novembre à 18 h 30,

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie à Arâches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches : Alexandra FOURGEAUD, Rozenn DURAND, Christophe ETALLAZ, Sarah

JONCHERE, Mallory BOULANGER, Alain CARON, Jérôme PRALONG

Magland: Johann RAVAILLER, Stéphanie FERRAND, Sophie DEPOISIER, Laurène CAUL-

FUTY, Kader KHADRAOUI

Etaient excusés: Jeanne VAUTHAY, Sabine TOUNA

Stéphanie FERRAND a été élue secrétaire de séance.

En exercice: 10

Date de convocation : 07/11/2023

Présents: 10

Date d'affichage: 08/11/2023

Votants: 10 Votes pour :10

Votes contre: 0

Abstention: 0

Votes pour: 10

Votes contre: 0

Abstention: 0

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat intercommunal de Flaine a lancé un vaste programme d'investissements intitulé « Plan aménagement cœur de station » visant, entre autres, à consolider l'attractivité de la station en renforçant la diversification. Il est notamment prévu un réaménagement de l'aire de jeux du centre de la station en installant une patinoire réfrigérée pour l'hiver, une zone de jeux d'eau et un jeu pour enfants pour l'été. Le montant estimatif de l'opération, au stade avantprojet définitif, s'élève à 1 035 000 € HT.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, le Syndicat intercommunal de Flaine souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR 2024 dans la catégorie diversification de l'offre touristique.

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID: 074-257400135-20231115-D2023_054-DE

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Subvention DETR 30 % sur 1 M€ 300 000 €

Subvention Département Plan alpin 100 000 €

Subvention Région Plan montagne 100 000 €

Participation du Syndicat intercommunal Flaine 535 000 €

Total des recettes 1 035 000 € HT

Le Comité syndical, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ Valide le plan de financement proposé
- ✓ Accepte de déposer un dossier de demande de subventions au titre de la DETR 2024.
- ✓ Autorise Monsieur le Président à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Président à demander une dérogation afin de pouvoir éventuellement engager le projet avant l'obtention des arrêtés de subventions dès que le dossier sera réputé complet.

Pour copie conforme au registre

Le Président, Johann RAVAILLER